



LE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE CHEZ LES GENS DU VOYAGE SEDENTARISÉS DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Mai 2006

Association loi 1901,
agrée « Loi Besson »
et « association de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement »

12 place Croix-Pâquet, 69001 Lyon
Tél•(0)478392638 Fax• (0)472009944
Mèl : alpil@globenet.org
Site : www.habiter.org

Table des matières

1° Rappel du contexte et objectifs de l'étude	3
I Les risques liés à l'activité de ferrailage.....	5
1° L'activité de ferrailage : La production de substances toxiques :	5
2° Mode de vie : Facteurs d'aggravation de la contamination :	5
II Les actions menées en France.....	6
1°) Etude de cas.....	6
B - ANNEMASSE : intoxication des enfants de la communauté.....	7
C – LA LOIRE ATLANTIQUE : Réaction face aux cas de saturnisme en France.....	7
2°) La prévention : L'information des gens du voyage et du secteur sanitaire et social.....	8
.....	8
A - Une information destinée aux gens du voyage.....	8
B - La mise en œuvre d'un dispositif de veille sanitaire et social.....	9
C- L'efficacité des mesures de prévention	9
III Etat des lieux des situations à risque dans le département duRhône.....	10
Propositions.....	14
Annexe 1.....	16

Objet de l'étude

1° Rappel du contexte et objectifs de l'étude

Les activités de ferrailage peuvent être à l'origine de la production de substances toxiques, en particulier de métaux lourds. Le plomb, présent dans de nombreux objets travaillés par les gens du voyage, en fait partie. Plusieurs études conduites en France ont mis en évidence le risque que courent les enfants de la communauté des gens du voyage qui pratiquent une activité de ferrailage, à l'origine de la production de poussières de plomb. La présence d'un enfant atteint de saturnisme a été dans plusieurs cas le point de départ d'études et d'actions de prévention.

Entre 6 mois et 6 ans les enfants sont particulièrement exposés au risque de saturnisme. Durant cette période leur système nerveux se développe et ils ont un fort coefficient d'absorption digestive, du fait qu'ils portent souvent leur main à la bouche et qu'ils jouent par terre. Ils peuvent inhaler ou ingérer des poussières de plomb, dans des quantités plus ou moins importantes. Les femmes enceintes peuvent aussi intoxiquer leur bébé. Face à cette réalité inhérente à une problématique de santé publique, une vigilance est nécessaire de la part des acteurs médico-sociaux.

Ce problème est toutefois délicat à aborder dans la mesure où il concerne une pratique professionnelle faisant partie de l'identité culturelle des gens du voyage mais généralement exercée en marge de la réglementation. De plus, les différentes études déjà conduites sur la question ont pu mettre en évidence une sensibilité forte de la part des ferrailleurs sur les questions relatives à la santé de leurs enfants.

Il n'existe actuellement pas de données chiffrées sur les intoxications au plomb avérés ni sur une évaluation quantitative des risques. Toutefois aux vues des pratiques de ferrailage, des conditions de vie des gens du voyage, et des résultats des études menées dans d'autres départements, il semble important de procéder à un état des lieux des situations potentiellement à risque dans le Rhône.

L'étude présentée ici, fait donc d'abord un état des lieux des diverses actions et enquêtes conduites sur le problème du saturnisme chez les gens du voyage en France. Il s'agit ensuite d'évaluer et de repérer les risques éventuels encourus par les familles des gens du voyage dans le Rhône, mais aussi leur mode d'accès aux soins. Enfin la phase finale du rapport présente les recommandations qui peuvent être envisagées sur des actions de prévention en la matière.

2 Méthodologie : recueil des données

Il s'agit d'un travail d'analyse des études et actions menées en France, et d'un état des lieux de la situation dans le Rhône. La première partie du travail a donc principalement consisté en une collecte et une restitution des informations.

Différentes sources ont été utilisées, telles que Internet ou les entretiens téléphoniques, afin de prendre connaissance des études qui portent sur la question du saturnisme et des gens du voyage.

Notre premier objectif était de réunir des informations émanant de différents types de structures concernant la recherche, les actions, les mesures de prévention menées en direction des familles de gens de voyage qui pratiquent le ferrailage.

Nous avons donc pris contact avec la **DDASS des pays de la Loire**, qui a pu nous fournir des renseignements sur des mesures préventives.

La responsable de l'étude conduite par **l'association départementale des gens du voyage de l'Essonne**, nous a ainsi donné des explications sur la conduite de l'étude, par la suite, nous avons pu prendre connaissance des différents outils méthodologiques de l'étude ainsi que des plaquettes distribuées aux familles lors de la passation des questionnaires. Quelques données chiffrées, résultant du traitement des questionnaires, nous ont aussi été communiquées.

Nous avons aussi contacté le responsable de l'étude effectuée à Annemasse en Haute-Savoie, cette enquête a été effectuée en 1999, il a donc été possible pour **l'Association Logement Accueil et Promotion**, de mesurer l'efficacité des mesures de prévention.

Le **Comité de Coordination pour la promotion et en Solidarité** à Toulouse, nous a fourni divers renseignements : l'élaboration de l'étude, sa conduite et les difficultés relatives au suivi des familles.

Les différents renseignements recueillis nous permettent donc principalement de faire un état des lieux des mesures de prévention, et de leur efficacité, appliquer en France.

Ensuite, en ce qui concerne l'étude des modes d'accès aux soins des familles dans le Rhône, nous avons tout d'abord contacté les services de la Protection Maternelle Infantile qui travaillent sur les secteurs où sont implantés les aires. Nous avons ainsi pu relever le mode et la fréquence des visites des différentes familles dans les PMI, Protection Maternelle et Infantile, service médical du conseil Général.

I Les risques liés à l'activité de ferrailage.

1° L'activité de ferrailage : La production de substances toxiques :

Les activités de ferrailage tel que le découpage, la récupération et le dépôt de métaux, de batterie, et surtout le brûlage sont à l'origine de la production de particules toxiques, telles que les poussières de plomb (1).

Le démontage de voitures peut être à l'origine de la production de substances polluantes telles que, des huiles, des fluides de refroidissement, des solvants, des dégraissants. Une infiltration dans les sols de ces déchets est possible si les activités n'ont pas lieu sur un sol imperméable.

Une étude menée dans l'Essonne a mis en évidence que le taux de plomb était particulièrement élevé dans le sol des sites de brûlage, il a aussi pu y être relevé des traces de particules volatiles. Les activités de brûlage semblent donc être les plus risquées, puisque qu'elles libèrent dans l'air différents types de poussières de métaux lourds dangereux pour la santé.

D'autres particules sont fréquemment retrouvées telles que le chrome, le nickel, le mercure ou la cadmium sur des terrains en Haute-Savoie, mais aussi le cuivre, le PCB ou la dioxine dans l'Essonne... Ces différents métaux sont tous plus ou moins toxiques pour la santé, les effets sur la santé peuvent aller de la réaction allergique (pour le nickel), au cancer (chrome).

Les différentes études menées en France ont mis en évidence deux facteurs de contamination des enfants. Il s'agit tout d'abord de la trop grande proximité des lieux de ferrailage par rapport aux lieux d'habitations, en particulier des aires de jeux. Les particules de plomb sont alors transportées par le vent et la fluidité des revêtements de sol.

La transmission des particules peut se faire aussi à travers les vêtements et les chaussures des pères de familles qui véhiculent les poussières de plomb du lieu de travail à la caravane.

2° Mode de vie : Facteurs d'aggravation de la contamination :

Les conditions de vie sont souvent des facteurs d'aggravation de la contamination. Il est possible d'en mettre plusieurs en évidence.

1- Annexe 1, liste des activités exposant au plomb

Tout d'abord la seule localisation du terrain peut exposer les jeunes enfants à des risques d'intoxication. Les caravanes sont parfois installées sur des sites pollués à l'origine, l'étude conduite en Haute Savoie émet aussi l'hypothèse de l'importance de la proximité des axes de circulation. Les conditions de logement peuvent être déterminantes, « la précarité et la vétusté des logements (portes et fenêtres qui ferment mal, isolation inexistantes...), et l'exiguïté des caravanes (les enfants sont toujours à l'extérieur) font que les familles sont sans doute plus exposées aux facteurs de pollution atmosphérique générées par les gaz d'échappement »(2).

Ensuite, les difficultés d'accès aux conditions optimales d'hygiène de vie, telles que l'accès à l'eau courante, l'installation de douches à l'intérieur de l'habitat, peuvent constituer un frein à l'application de mesures de précautions minimales. Il paraît important que les pères de famille ne garde pas leur tenue de travail au sein de l'habitat afin de ne pas contaminer par des poussières de plomb.

II Les actions menées en France

Quelques études ont été conduites en France sur la question du saturnisme, elles sont souvent produites à la suite d'une infection. Chaque situation est particulière, notamment dans la configuration du lieu d'habitation des gens du voyage ou encore dans leur relation avec les associations environnantes, des éléments récurrents peuvent toutefois être relevés.

1) Etude de cas

A - TOULOUSE : Des cas de saturnisme au sein d'un quartier de résidence pour des gens du voyage.

L'étude, conduite principalement par le Comité de Coordination pour la Promotion et en Solidarité des Communautés en difficultés Migrants/Tsiganes, a démarré en 2002 lors de la découverte d'un taux élevé de plomb chez un enfant hospitalisé. Il était issu d'un vaste quartier où sont regroupés les gens du voyage. Par la suite plusieurs enfants ont été dépistés, sur 69 enfants prélevés 44% étaient intoxiqués (Taux supérieur à 100 µg/l) ou imprégnés (Taux compris entre 50 et 100 µg/l de sang). Dans le cadre du PRAPS une action de prévention et de dépistage a alors été mise en œuvre. Les résultats de l'action sont encourageant puisque après des mesures de précaution, les taux de plomb relevés dans le sang ont chuté. Toutefois on constate aujourd'hui une stagnation de ce taux qui implique donc que des mesures de plus grandes ampleurs, soient mises en œuvre, telles que la dépollution des terrains.

2 -ALAP prévention, « Enquête sociale concernant les familles d'origine nomade sur une agglomération de Savoie dans le cadre de la prévention du saturnisme », Etudes tsiganes, Vol 14, N2, 1999, P.80

B - ANNEMASSE : intoxication des enfants de la communauté.

En 1997, un premier enfant issu d'une famille de gens du voyage sédentaires et pratiquant des activités de ferrailage est hospitalisé. L'enfant a toujours eu une santé fragile, mais elle continue à se dégrader. Une plombémie est alors effectuée, elle révèle un taux quatre fois supérieurs à la normale admise. D'autres mesures sont alors effectuées chez les enfants de la communauté, plusieurs sont intoxiqués.

En 1999 une étude social et environnementale a alors été menée sur le terrain d'Annemasse en Haute-Savoie, par l'Association Logement Accueil et Promotion d'Annemasse. Des taux importants de métaux lourds, dont le plomb, sont retrouvés dans le sol. Elle révèle aussi l'importance des mauvaises conditions de vie comme facteurs d'aggravation de la contamination.

Suite à l'étude des mesures importantes sont prises. Les terrains sont dépollués, des plates formes de ferrailage sont construites, et un dispositif de veille sanitaire et de prévention est mis en œuvre.

Les résultats sont concluant puisque 8 mois après l'application des dispositifs, la baisse du taux de plomb dans le sang des enfants est significative.

C – LA LOIRE ATLANTIQUE : Réaction face aux cas de saturnisme en France

Une enquête a été menée auprès des gens du voyage sur la question du saturnisme suite à l'enquête nationale, il n'y a pas eu de cas identifié dans la région. L'étude a été conduite par la DDASS de Loire-Atlantique en collaboration avec l'association le Relais. Différentes phases ont ponctué l'étude :

- un repérage des familles qui travaillent dans le secteur du ferrailage, sur des aires avec ou sans plate forme de ferrailage.
- la création d'une plaquette, en collaboration avec les gens du voyage.
- une distribution de la plaquette aux médecins à proximité des lieux d'habitation des gens du voyage, ou des médecins intervenants.

2) La prévention : L'information des gens du voyage et du secteur sanitaire et social.

L'une des mesures les plus efficaces, mais aussi économique et rapide à la fois est sans doute la prévention. A la suite des différentes études conduites en France des campagnes d'information ont été mises en place pour prévenir la population des risques de saturnisme liés aux activités de ferrailage.

A - Une information destinée aux gens du voyage.

Au cœur des différents dispositifs que nous avons recensés, nous avons pu constater la place importante faite aux plaquettes de prévention à destination des gens du voyage.

Ces plaquettes sont destinées à mettre en évidence les dangers liés à la présence de plomb, les facteurs de contamination et les mesures de précaution à adopter. Le plomb est représenté sous forme de particules de couleurs, différents schémas montrent d'abord les activités à l'origine de la production de poussières de plomb. Il s'agit principalement, du découpage, du brûlage et du stockage. D'autres schémas sont consacrés à la présentation des endroits où les particules peuvent se déposer : Aires de jeux, jardin, habitations. Une importance est accordée à la mise en évidence du trajet du plomb dans le corps, chez la femme enceinte, mais aussi chez l'enfant. Enfin, une partie du fascicule est consacrée au traitement du saturnisme et à son dépistage. Il est donc conseillé aux gens du voyage d'avoir une hygiène des mains et des ongles importantes, de laver soigneusement les légumes si ceux-ci ont été cueillis à proximité des aires de ferrailage, de nettoyer les sols à la serpillière, d'avoir une alimentation équilibrée, et surtout d'éloigner les enfants des zones à risques, telles que les lieux de travail et des objets susceptibles de transporter des poussières de plomb.

Les plaquettes créées par la DRASS et la DDASS des pays de la Loire (3) ainsi que par le Comité de Coordination pour la Promotion et la Solidarité de Toulouse (4) « présentent volontairement peu de données écrites pour sensibiliser l'ensemble de la population, y compris celle maîtrisant peu ou pas la lecture »(5). Il paraît toutefois important que les schémas soient accompagnés de textes explicatifs clairs.

3- Annexe 2

4- Annexe 3

5- <http://rese.intranet.sante.gouv.fr>

La plaquette (6) effectuée dans l'Essonne repose surtout sur l'écrit, elle est plus précise. Elle énumère les activités, les loisirs, les coutumes et modes de

vie exposant au plomb. Elle explique aussi ce que provoque le plomb, les activités à risques, les personnes les plus sensibles, elle donne des conseils d'hygiène et détaille les moyens de dépistage ainsi que les traitements liés au saturnisme.

Les plaquettes ont été distribuées par les associations en contact avec les familles de gens du voyage et les médecins généralistes, ces derniers ont un rôle important à jouer en matière de prévention du risque saturnin.

B - La mise en œuvre d'un dispositif de veille sanitaire et social

La mise en œuvre des mesures de prévention repose en partie sur les médecins en contact avec les populations concernées. Il s'agit donc aussi de sensibiliser les médecins de l'existence du risque sanitaire chez des familles qui pratiquent des activités de ferrailage, mais aussi de les informer des cas de saturnisme avérés, des sources de contamination et de ses conséquences, . L'enjeu est que ces derniers soient particulièrement attentifs face aux jeunes enfants dont les parents récupèrent des métaux.

Les plaquettes d'information présentent donc de façon plus détaillée les éléments que l'on retrouve dans celles destinées aux gens du voyage, à savoir, les personnes les plus sensibles, les sources de contamination, les signes cliniques, les moyens de dépistage, le seuil au-delà duquel le taux de plomb dans la sang est considéré comme dangereux et nécessite un suivi et une déclaration auprès du médecin inspecteur de santé publique.

De plus, les plaquettes favorisent le dépistage en incitant à la prescription de plombémies.

C- L'efficacité des mesures de prévention

En fonction des départements des mesures de plus ou moins grandes ampleurs ont été appliquées. Pour chaque action les résultats sont encourageants.

A Annemasse, sous l'autorité des pouvoirs publics, les terrains ont été décontaminés, et des plates formes de ferrailage ont été créés. Depuis l'étude et la campagne de prévention, une évolution dans les pratiques de ferrailage a pu être notée, c'est-à-dire que les activités ont désormais lieu en dehors des lieux de résidence ou au sein d'espaces aménagés.

6- Annexe 4

Le CCPS de Toulouse, a pu mesurer les effets de la plaquette, puisque plusieurs plombémies étaient supérieures à 100µg/l, et nécessitaient un suivi. En

2003, sur « 23 enfants de moins de 16 ans vivant sur une aire d'accueil de Toulouse, 5 enfants (30%) présentaient une intoxication par le plomb et 11 (48%) une imprégnation Suite à la distribution des plaquettes et à l'application des mesures de précaution telles que l'éloignement des vêtements de travail du domicile, les plombémies ont baissé chez les enfants prélevés dans le cadre d'un suivi médical.

Toutefois, il est à noter que, le suivi sanitaire des personnes, à savoir les visites de contrôle chez le médecin ainsi que les plombémies, ne sont pas toujours effectuées de manière régulière, comme dans l'Essonne par exemple . Le suivi des familles est souvent difficile à mettre en œuvre.

Ainsi si il nécessaire d'adapter chaque mesures à la situation locale, il est possible de mettre en évidence des points d'action efficace tel que l'implication des personnes dans la mise en œuvre des plaquettes, la prévention, ou encore l'alerte du corps médical.

III Etat des lieux des situations à risque dans le département duRhône

Nous avons effectué des visites sur les terrains à partir de la liste proposée par le groupe de travail intervenant sur l'application du Schéma Départemental d'accueil des gens du Voyage. En effet, une liste des sites occupés par des ménages sédentaires et effectuant des activités de ferrailage a été établie par l'ensemble des partenaires de terrain. Sur chaque terrain identifié, une à deux personnes ont été rencontrées. Nous avons pu les interroger sur le nombre de personnes présentes sur le terrain, les installations sanitaires, leurs activités, et leur connaissance des services de PMI. Les questions n'ont pas été posées de façon systématique à travers un questionnaire mais plutôt sur la base d'un entretien libre.

Les familles ont été réticentes à la prise de photographies, ce qui explique que notre enquête n'est pas illustrée.

L'enjeu était de repérer les éventuelles situations à risque, c'est-à-dire les sites ou les activités de ferrailage, en particulier le brûlage, sont nombreuses, et où le présence d'enfants est importante. Il s'agissait aussi d'avoir une première approche des conditions sanitaires dans lesquelles vivent les familles qui pratiquent une activité de ferrailage et d'évaluer leur mode d'accès aux soins. Ces visites avaient enfin pour objectif d'évaluer la perception qu'avaient les familles du risque lié à leur activité, et leur capacité à participer à une action de prévention.

les sites	Ménages	Présence d'enfants	Installations sanitaires	Activité	Lieu des activités	Accès aux soins (informations PMI)	Accès aux soins (informations gens du voyage)	Autres observations
Vénissieux	4 groupes familiaux répartis sur 6 à 8 plates formes.	Plusieurs familles avec des jeunes enfants.	-Une douche sur le terrain. -Eau courante pour certain ménage	- Démontage de voitures et brûlage de métaux .	- au pied des caravanes, pas de zones protégées.	- médecin généraliste. -connaissance des familles	-PMI connue des familles	-projet de relocalisation (phase d'étude préalable +recherche foncier)
Saint Priest	17 ménages	15 jeunes enfants de moins de 10 ans	1 seul bloc sanitaire. Une douche enlevée depuis peu.	-Démontage et brûlage. - peu de stockage. -Problèmes d'accès aux déchetteries	-Activités réalisées à l'entrée du terrain.	-Médecins généralistes	-Médecin généraliste -consultations occasionnelles de la PMI.	- En attente d'un projet de relocalisation -Pollution probable du terrain du fait de : proximité d'une route très fréquentée, voie ferrée, usines polluantes (gaz , ammoniac), de plus le terrain a été implanté sur une ancienne déchetterie
Saint Laurent de Mure	Variable puisque le terrain est aussi un terrain de passage.	Nombreux enfants,	installations provisoires (mobiles)	-Démontage, stockage, brûlage	-Activités sur chaque parcelle	-Pas de consultations en PMI. - rencontres occasionnelles dans les écoles lors des bilans de santé.		En attente d'un nouveau terrain.
Saint Marcel l'Eclairé	9 personnes	les plus jeunes enfants ont entre 10 et 12 ans	1 bloc sanitaire	1 personne fait ferrailage			Pas de contacts avec la PMI	Pas de projet connu

les sites	Ménages	Présence d'enfants	Installations sanitaires	Activité	Lieu des activités	Accès aux soins (informations PMI)	Accès aux soins (informations gens du voyage)	Autres observations
Villeurbanne Paulette Cornu Villeurbanne	De 8 à 10 ménages	Présence de plusieurs jeunes enfants sur le terrain	1 bloc sanitaire dont une partie encombrée par du matériel stocké	- Stockage de pièces éparpillées sur le site	- Activités devant l'habitat -Utilisation d'une friche industrielle qui jouxte la parcelle	-Visites PMI fréquentes en lien avec le syndicat des gens du voyage pour des actions santé	- enfants suivis par médecin de famille.	- projet de relocalisation et réaménagement en cours
Villeurbanne , Feysine	10 ménages, environ 57 personnes.	Environ 30 enfants	2 douches	Brûlage et démontage		Idem que pour le terrain de Paulette Cornu		- projet de relocalisation et réaménagement en terrain familial
Brignais	40 familles sur le terrain	10 enfants âges de moins de 10 ans.	Installations vétustes et trop réduites.	16 ménages ont des activités de ferrailage.		Pas de consultation en PMI.		- Opération de réaménagement du terrain familial en cours
Saint Genis Laval	environ 70 personnes	environ 16 enfants âgés de 0 à 10ans.	équipements vétustes et insuffisants. problèmes d'évacuation des eaux usées + présence de rats	Stockage métaux et matériaux de construction, brûlage, démontage	zone d'activité condamnée par la mairie en 2006 et un espace brûlage a été réaménagé*	Pas de consultation en PMI.		-étude de faisabilité de l'opération d'habitat adapté
Lyon Surville	7 ménages environ 50 personnes	Peu d'enfants en bas âges pour l'instant	Un seul bloc sanitaire souvent détérioré, sol goudronné	Pas de brûlage ni traitement de métaux	mais un peu de stockage en bordure	Pas de consultation en PMI.	Lien avec Syndicat mixte de Villeurbanne	Projet aménagement habitat adapté à l'étude

les sites	Ménages	Présence d'enfants	Installations sanitaires	Activité	Lieu des activités	Accès aux soins (informations PMI)	Accès aux soins (informations gens du voyage)	Autres observations
Pierre-Bénite	5 ménages	Un seul enfant âgé de 5 ans	Un seul bloc sanitaire très mal entretenu	Une zone d'activité intense délimitée	Au centre du terrain	Pas de consultation en PMI	Suivi médecin de famille	Projet re-localisation peu avancé

Les risques liés aux activités de ferrailage sont souvent méconnus des familles. Elles semblent toutefois ouvertes à la possibilité de participer à un travail de prévention. Plusieurs familles souhaitent pouvoir avoir accès à une aire de ferrailage aménagée. Concernant les projets de requalification de l'habitat déjà engagés, les aires de ferrailage bien délimitées et séparées des habitations, sont prévues et des réflexions sont menées sur des localisations pertinentes au regard des risques pour les enfants (Brignais, St-Genis-Laval).

Les familles consultent peu les PMI, toutefois les médecins et les puéricultrices rencontrées connaissent les familles, et ont l'occasion d'effectuer quelques visites sur les terrains lors des déclarations de grossesse ou de naissance, ou lors des bilans scolaires. Les familles de Villeurbanne ont, par contre, des contacts réguliers avec la PMI et participent à des actions liées à la santé menées par le Syndicat mixte des gens du voyage (SIGAVV). Ainsi le syndicat pourrait être le lieu d'expérimentation d'une première rencontre.

*Diagnostic des sols sur le futur terrain destiné aux gens du voyage dans le cadre de « l'habitat adapté » : contamination important des sols (7). Présence d'arsenic, de plomb et de cuivre dont les taux dépassent les valeurs de référence. Provenance exacte des métaux non déterminée.

Propositions

Aux vues des résultats des études menées en France, des pratiques sur les terrains du Rhône, et du faible degré de sensibilisation aux risques d'intoxication liée au plomb de la part des gens du voyage eux mêmes et par le manque d'information du secteur sanitaire et social, il semble important de mettre en place des mesures préventives afin d'éviter tout risque de contamination.

Comme nous avons pu le constater chaque terrain est dans l'attente d'un projet de re-localisation. Compte tenu des délais plus ou moins longs pour la réalisation des projets, il est nécessaire que les familles puissent être accompagnées pour prévenir au maximum les risques sur les sites actuels. Cette période d'attente du futur habitat peut également être l'occasion d'approfondir le travail d'accompagnement des ménages aux nouveaux modes de vie au quotidien dans un autre habitat et de mener parallèlement ce travail de prévention du risque.

Afin d'organiser l'accompagnement des familles plusieurs outils interdépendants peuvent être utilisés.

Tout d'abord l'information du secteur sanitaire et social. Afin d'aider les acteurs qui doivent être vigilants lors des rencontres avec les familles sédentarisées pour aborder les questions de santé des enfants et le thème de l'activité traditionnelle peu encadrée à ce jour, une plaquette pourrait être conçue sur les bases suivantes :

- le saturnisme :
 - * Historique de la surveillance épidémiologique, et procédures en cas de contamination
 - * Les signes cliniques
 - * Les groupes et les facteurs de risque : Enfants entre 6 mois et 6 ans (système nerveux en développement et fort coefficient d'absorption digestive) ainsi que les femmes enceintes.
- Les facteurs aggravants et les risques particuliers liés aux activités de ferrailage : émission de poussières de plomb dans l'air et dans le sol suite au stockage, brûlage et démontage, de métaux, de voiture, en particulier de batterie.
- Précautions à prendre pour éviter une intoxication : éloigner autant que possible les enfants des zones à risques (lieux et vêtements de travail, véhicules servant pour le transport des métaux), hygiène des mains et des ongles, laver les sols à la serpillière...

Il s'agit bien ici avant tout de protéger les enfants, en permettant aux familles de conserver et d'améliorer les conditions de réalisation des activités et leur habitat. Ainsi la plaquette devra avertir les partenaires des précautions à prendre pour aborder le sujet. En effet, des enjeux sont liés aux activités de ferrailage : activités souvent non déclarées, effets sur la santé des enfants posant la question de la responsabilité parentale.

Une deuxième plaquette pourra être élaborée pour les familles, elle servira de support et sera distribuée par les accompagnant (PMI, associations, médecins généralistes), lors de visites sur les terrains, de consultations ou de rencontres spécifiques, telles que les actions santé déjà mises en place à Villeurbanne en collaboration avec le Syndicat Mixte des gens du voyage et la PMI. La plaquette doit se composer principalement de schémas accompagnés de quelques explications.

Elle pourra présenter :

- Les activités à l'origine de la production de poussières de plomb
- La dangerosité du plomb pour la santé et les principaux signes cliniques du saturnisme en cas d'intoxication grave: Troubles du sommeil, irritabilité, agitation, anémie, pâleur, Maux de ventre, Paralysie...
- Les traitements et démarches à effectuer en cas d'intoxication
- les contacts importants en cas de questionnements sur les précautions à prendre ou sur une éventuelle intoxication : PMI du secteur, associations accompagnantes
- Place importante pour les mesures de précaution (*idem* que pour la plaquette destinée au secteur sanitaire et social)

Cependant, ces mesures touchant plus particulièrement les femmes, il faudra donc être vigilant au fait que les hommes participent aux différentes rencontres et soient sensibilisés au problème.

Annexe 1

ACTIVITES EXPOSANT AU PLOMB :

- Extraction et métallurgie du plomb et du zinc
- Récupération de vieux métaux
- Fonte ciselage ou usinage de bronzes au plomb
- Pose ou dépose de canalisations en plomb
- Découpage au chalumeau de ferrailles peintes
- Décapage par grattage, par ponçage ou thermique, de vieilles peintures
- Pose ou dépose d'ouvrages en plomb sur toitures terrasse ou balcons
- Fabrication de fils ou de bâtons de soudure
- Typographie ou linographie
- Fabrication et récupération de batteries d'accumulateurs
- Fabrication de pigments peintures vernis contenant des dérivés inorganiques du plomb ainsi - que leur application en aérosol ou leur usinage
- Utilisation de films ou plaques de plomb pour l'isolation contre le bruit les vibrations et /ou l'humidité
- Fabrication de protections contre les radiations ionisantes
- Pose et dépose des protecteurs de câbles d'acier ou de lignes téléphoniques
- Fabrication et utilisation de munitions
- Production de verre (cristal en particulier)
- Production et utilisation d'émaux
- Production ou usinage de matières plastiques contenant du plomb employé comme pigment ou stabilisant
- Production et utilisation de lubrifiants contenant du plomb
- Réparation de radiateurs automobiles

Annexe 2 : Plaquettes de prévention de la DDASS de la Loire Atlantique



Annexe 4 : Plaquette de prévention distribuée dans l'Essonne

LOISIRS, COUTUMES ET MODES DE VIE EXPO- SANT AU PLOMB

- Manipulation de munitions ou de plomb de pêche
- Utilisation de remèdes traditionnels (anti-diarrhéiques, anti-fièvre...)
- Préparation des repas dans des récipients en étain, émail ou céramique
- Manipulation de soldats de plomb ou de poteries émaillées
- Portage régulier de terre à la bouche

Toutes ces activités libèrent de la poussière de plomb sur vos mains, vos vêtements, le sol.
**Éloignez vos enfants de ces sources de plomb.
Ils peuvent s'intoxiquer gravement.**



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXPOSANT AU PLOMB

- Récupération de vieux métaux
- Découpage au chalumeau de ferrailles peintes
- Récupération de batteries de voitures
- Brûlage de fils électriques
- Fonte, ciselage ou usinage de bronzes au plomb
- Pose ou dépose de canalisations en plomb
- Étamage de radiateurs automobiles
- Fabrication et récupération de batteries d'accumulateurs
- Décapage par grattage, par ponçage ou thermique, de vieilles peintures
- Pose ou dépose d'ouvrages en plomb sur toitures, terrasses, ou balcons
- Utilisation de plaques de plomb pour l'isolation contre le bruit, les vibrations et /ou l'humidité
- Fabrication de fils ou de bâtons de soudure
- Pose et dépose des protecteurs de câbles d'acier ou de lignes téléphoniques

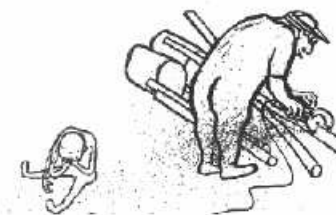
POUR PLUS D'INFORMATIONS

Association Départementale
« Gens du Voyage » de l'Essonne
Z.I. de l'Eglantier
16 rue du Bel Air
91090 LISSES
☎ : 01.60.66.09.52

**VOUS ÊTES EN
CONTACT AVEC
DU PLOMB**

ATTENTION !

**Protégez-vous et
protégez vos enfants**



QUE PROVOQUE LE PLOMB ?

Le plomb provoque une maladie appelée saturnisme. Les symptômes :

- Troubles du sommeil
- Irritabilité, Agitation
- Anémie, Pâleur
- Maux de ventre
- Paralyse...

QUELLES SONT LES PERSONNES SENSIBLES ?

- **Les jeunes enfants de moins de 6 ans**
⇒ Car ils mettent toujours leurs mains à la bouche et jouent souvent par terre
- **Les femmes enceintes**
⇒ Car elles peuvent intoxiquer leur futur bébé

COMMENT S'INTOXIQUER ?

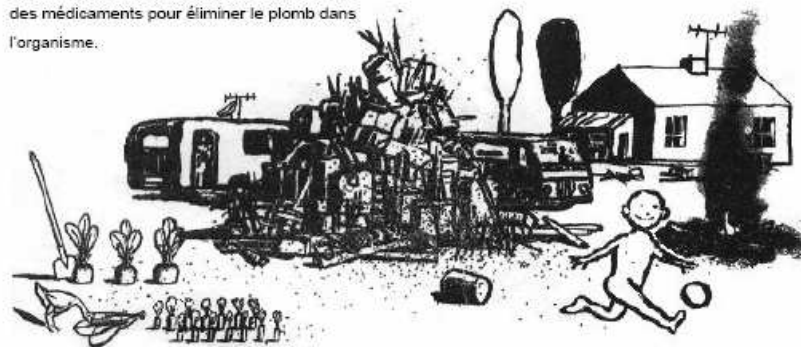
- ⇒ en respirant ou en avalant des poussières contenant du plomb
- Si vous exercez une activité ou un loisir à risque, ces poussières de plomb se trouvent sur vos outils et vêtements de travail, sur vos mains, dans le sol à cause des dépôts de métaux.
- ⇒ Si les enfants sont en contact avec ces poussières, ils peuvent s'intoxiquer gravement.

COMMENT SAVOIR SI VOTRE ENFANT EST EXPOSÉ AU PLOMB ?

Votre enfant peut être intoxiqué sans avoir de symptômes particuliers. En cas de doute, consultez votre médecin qui prescrira une prise de sang à votre enfant pour connaître la quantité de plomb dans son corps (cet examen s'appelle une plombémie).

QUELS SONT LES TRAITEMENTS ?

- Pour des petites intoxications, suivez les conseils indiqués sur la plaquette et faites surveiller la plombémie de votre enfant
- Quand l'intoxication est importante il existe des médicaments pour éliminer le plomb dans l'organisme.



QUELS SONT LES CONSEILS D'HYGIÈNE A DONNER ?

- Ne pas balayer les sols mais éponger avec une serpillière humide
- Se laver les mains et se couper les ongles courts
- Manger équilibré
- Ne pas manger de fruits, légumes ou gibiers cultivés ou élevés sur le site
- Éloigner les enfants des sources de plomb
- Éloigner les vêtements et outils de travail des endroits fréquentés par les enfants
- Ne pas transporter les enfants dans le véhicule servant au transport des métaux



Extrait du rapport SERPOL, diagnostic des sols du terrain Gens Du Voyage 69230, Saint Genis Laval, p 13.

